

Département de l'Essonne

Ville de Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 24 mars 2016.

L'An Deux Mille Seize, le jeudi 24 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 24

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS – E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC –
A- ZERKAL – S. BELLAHMER – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE - A. QAROUACH - M. SOILHI -
Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA - C. RENKLICAY - C. MABANZA – S. GIBERT – S. GAUBIER – D. DIARRA -
K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 6

G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – Mme T. DIAWARA représentée par P. TROADEC –
I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - L. HERGAUX représentée par D. ATIG – Mme C. M' PIANA représentée par S.
GAUBIER - Mme M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND

Absents excusés : 5

P. LOUISON – M. GAMINETTE - S. BENDIAB – G. BINOIS – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-206-0018 : Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2016-003 en date du 19 janvier 2016 fixant en dernier lieu le tableau des effectifs du personnel communal,

Vu les avis des Commissions Administratives Paritaires du 16 février 2016,

Considérant la nécessité de créer les postes budgétaires correspondant aux avancements de grade et aux promotions internes, ainsi qu'à un recrutement,

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs,

Philippe RIO
Page 1 sur 2

VILLE DE
Grigny

Délibère, et,

Décide de modifier le tableau des effectifs comme dans le document joint.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO.

Vote : à la majorité

Pour : 29

Ne participe pas au vote : 1 (M. Kouider OUKBI).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

30 MARS 2016

Transmise en Préfecture le : **31 MARS 2016**